

Strasbourg, le 17 AVR. 2020

## MESSAGE A TOUS-TES LES AGENTS-ES

Madame, Monsieur,

Depuis quatre semaines, la France et notre territoire du Grand Est tout particulièrement, connaissent une crise totalement inédite, qui nous frappe individuellement et collectivement et que nous traversons en assumant pleinement notre responsabilité de service public.

Nous avons tous-tes pris connaissance du prolongement de ce confinement et des efforts qu'il nous faudrait, pour le bien collectif, continuer de consentir dans nos vies personnelles et dans nos responsabilités d'élus-es et d'agents-es au service de nos concitoyens-nes.

Ce sont dans ces moments de crise que les valeurs du service public trouvent à s'exprimer avec le plus de grandeur. Beaucoup d'activités sont entravées dans leur organisation, mais le service public en première ligne, dans les trois fonctions publiques, continue de fonctionner pour ces missions essentielles, grâce à votre engagement.

Chacune et chacun d'entre vous contribue pleinement, à sa place et dans ses responsabilités, à l'effort collectif, en assurant la continuité des missions sur le terrain, en assumant les missions en télétravail dans un contexte sanitaire et de confinement général, nous voulons le souligner, qui rend plus difficiles vos conditions de travail.

Nous connaissons ces difficultés et nous connaissons aussi votre engagement quotidien, comme nous savons la contribution de tous-tes ceux/celles qui observent avec rigueur les règles de distanciation sociale.

Des mesures ont ainsi été déployées et vont continuer de l'être pour vous accompagner dans l'accomplissement de vos missions ou vous permettre de vivre cette période particulière sans crainte pour votre pouvoir d'achat.

La collectivité s'est ainsi dotée de tous les moyens pour protéger l'ensemble des agents-es présents-es sur le terrain ou en contact avec du public. Des commandes de masques ont été effectuées et réceptionnées. Elles permettent aujourd'hui de doter chaque agent-e du matériel adapté à chaque métier, en complément bien sûr du respect des gestes barrières qui demeurent les principaux freins à la propagation du virus.

... / ...

Un comité technique s'est réuni également jeudi dernier sous la présidence d'Alain FONTANEL, Vice-président chargé des Ressources humaines, pour aborder deux autres mesures : la prise de congés pendant cette période de confinement et la gratification annoncée dans notre précédent courrier.

Une prime, nous l'avions annoncé, sera également versée pour reconnaître le travail d'agents-es qui ont dû, dans ces temps troublés, sortir de chez eux et adapter leur organisation du travail à de nouvelles contraintes, pour assurer des missions essentielles pour la population.

Tous-tes les agents-es qui assurent en présentiel (sur la voie publique, au bureau, en contact avec du public) leurs missions dans le cadre du plan de continuité d'activité se verront ainsi verser une prime dont le montant variera en fonction du nombre de jours de présence physique.

Un montant de 35 € nets par jour de présence sera ainsi versé aux agents-es concernés-ées, pour toute la période de confinement (soit du 16 mars au 11 mai, pour l'heure), montant journalier identique pour toutes les filières et toutes les catégories. Cette prime sera défiscalisée dans la limite de 1 000 € nets en conformité avec l'annonce du gouvernement de cette semaine.

Par exemple, pour un-e agent-e qui aura effectué 20 jours de travail effectif sur le terrain pendant la période de confinement, cela représente un montant de 700 € nets défiscalisé. Pour un-e autre agent-e, qui aura effectué 10 jours effectifs de travail sur le terrain pendant la période de confinement, cela représente un montant de 350 € nets.

A titre exceptionnel, certains-nes agents-es en télétravail, mobilisés-es également au titre du plan de continuité d'activité, se verront gratifier d'un montant forfaitaire de 245 € nets au titre d'un engagement exceptionnel ayant conduit à une forte disponibilité sur la période.

La période de confinement est longue, et appelée à se prolonger, une clarification sur les modalités de prise de congés pendant cette période était donc attendue.

Nous avons en la matière eu le souhait à la fois de ne pas pénaliser les agents-es qui auraient anticipé et posé des congés, parfois plusieurs semaines, sur cette période et en même temps de conserver une régularité dans la prise des congés, tant pour des raisons de temps de repos à préserver que pour pouvoir compter sur la présence des équipes au moment du retour à la normale, que nous espérons prochain.

Après discussion avec le comité technique, et sur proposition de l'administration, nous avons ainsi fait le choix de demander à chaque agent-e de poser deux jours de congés 2020 sur la période du 16 mars au 27 avril.

Enfin, nous avons demandé à la direction générale, qui s'y emploie, de préparer les conditions d'un retour progressif à la normale à compter de la fin du confinement fixé par le Président de la République au 11 mai prochain, notamment assurer des conditions de travail les plus sûres possibles pour chacun-ne.

.. / ...

Servir l'intérêt général est une grande fierté, c'est aussi une grande responsabilité dans les moments que nous traversons.

Votre sens des responsabilités et du service public mérite notre profonde gratitude et toute notre reconnaissance.

C'est tout le sens de ce courrier et des mesures d'accompagnement que nous prenons et continuerons à prendre.

Dans l'attente de jours meilleurs où nous pourrons de vive voix vous les exprimer, recevez tous et toutes nos remerciements les plus appuyés et les plus sincères.

Nous souhaitons enfin adresser un message de soutien à tous-tes ceux/celles qui, frappés-es par la maladie, par le deuil ou par un sentiment d'éloignement tout simplement, souffrent plus particulièrement dans cette période difficile,

Bien à vous,



Robert HERRMANN  
Président de l'Eurométropole de Strasbourg

*Cordialement -*



Roland RIES  
Maire de Strasbourg